

**CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 27 JANVIER 2010
A 20 HEURES 30**

Convocation du 21 janvier 2010
Affichage du 29 janvier 2010

Le **27 JANVIER 2010 à 20 h 30**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux : Michel KOTOVTCHIKHINE, Christophe PIETAK, Alain MOREAU, Gérard GALLET (pouvoir à Marcel ROBIN), Chantal RAVERDEAU, Julien DUGAY (pouvoir à Christophe PIETAK), Jean-Claude BERGEROT, Robert GERMAIN, Laurent BONNOTTE, Marcel ROBIN, Marie-Chantal COULON, Hugues COQUELLE, Angélique CHALIER (pouvoir à Jean-Claude BERGEROT), Michèle GAUDIN, Patrice VICART, Micheline BLOT, Didier GOUDROT, Bernard SALOMEZ, Florence TOUZEAU, Franck CARRASCO, Jean-Pierre HUOT, Robert ITTURALDE.

Absents: Christine PICARD (excusée),
Secrétaire de séance : Hugues COQUELLE

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 7 décembre 2009. Tous les membres présents signent le registre.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Construction d'un nouveau dispositif de traitement des eaux usées et de trois bassins de pollution

- **Présentation et adoption du dossier de consultation des opérateurs économiques pour le lot n° 1 : "construction d'un dispositif de traitement des eaux usées" ;**
- **Présentation et adoption du dossier de consultation des opérateurs économiques pour le lot n° 2 : "construction de bassins de pollution".**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé lors de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2009, que le lot n°1 : "construction d'un dispositif de traitement des eaux usées" et le lot n°2 : "construction de bassins de pollution" soient dévolus selon une procédure adaptée.

Monsieur le Maire poursuit en présentant les dossiers de consultation des opérateurs économiques correspondant à chacun de ces deux lots rédigés par la Régie du SDDEA en qualité de maître d'œuvre.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré (Pour : 21 voix, abstention : 1 voix)

- 1) **ADOpte** le dossier de consultation des opérateurs économiques relatif au lot n°1 : "construction d'un dispositif de traitement des eaux usées" ;
- 2) **ADOpte** le dossier de consultation des opérateurs économiques relatif au lot n°2 : "construction de bassins de pollution".

CONVENTION VILLE D'APPUI :

Vu la délibération du 21 janvier 2009 décidant la signature d'une convention Ville d'Appui avec la Région Bourgogne.

Considérant la modification de la fiche d'action, notamment les paragraphes « Articulation Pays – Villes d'appui nouvelle génération » et « Actions ville d'appui de Toucy ».

Monsieur le Maire présente la fiche d'action modifiée qu'il souhaite inscrire dans les objectifs Cœur de territoire Ville d'Appui en cohérence avec le projet de territoire de la Puisaye Forterre.

- Phase 1 : étude globale d'aménagement
Coût estimé : 40 000 € HT.
Subvention Ville d'Appui 70 % soit 28 000 €.

- Phase 2 : investissements issus des préconisations de l'étude
Coût à définir :
Subvention Ville d'Appui par voie d'avenant.

Après délibération,

Le Conseil Municipal

ADOpte la nouvelle fiche d'action telle que présentée,

DECIDE de réaliser une étude d'aménagement global,

AUTORISE Mr le Maire à :

- ❖ Solliciter le financement de cette étude prévue dans la phase 1,
- ❖ Signer la convention Ville d'Appui avec la Région Bourgogne ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

BASE DE LOISIRS : ETUDE BIOS

- Vu la délibération du 16 septembre 1971 sollicitant Mr le Préfet de l'Yonne pour son accord de principe sur la création d'un étang artificiel servant « d'enclos à poissons ».
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 juin 1980 autorisant la construction d'un étang sur les parcelles cadastrées E145, E 146, au lieudit « Pré des Tonneries », E 107, E 108, E 109, E 125 à E 141, E 143 à E 146, E 671, E 672, AD 160 au lieudit « Pré de Vizaille », G 663, G 664, G 665 au lieudit « Les Herbineaux », G 654 au lieudit « Pâturage de Garenne » et une prise d'eau sur le ru des Gauthiers en bordure du CD n°3 sur le territoire de la commune de Toucy.
- Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 1980 portant autorisation et réglementation d'un enclos à poissons par la commune de Toucy et notamment son article 2 autorisant la création de cet enclos à poissons pour une durée de 30 ans.
- Vu la délibération du conseil municipal n° 51 en date du 28 octobre 2009 décidant le renouvellement de l'emplacement à poissons avec le statut de pisciculture.
- Vu l'article L431-6 du Code de l'environnement.

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

SOLLICITE une déclaration de pisciculture à valorisation touristique pour la gestion de l'étang.

DECIDE de confier l'étude sur la qualité de l'eau (nécessaire à la constitution du dossier de renouvellement de l'enclos à poissons) à BIOS pour un montant HT de 5 311,25 €.

LOCATION D'UN VEHICULE EN REMPLACEMENT DU FOURGON IVECO

- Vu le compte-rendu de la commission voirie du 19 janvier 2010 et sur proposition de Gérard GALLET, Adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal (Pour : 20 voix, abstentions : 2 voix)

DECIDE de remplacer le véhicule « FOURGON IVECO » par un véhicule en location MERCEDES de modèle SPRINTER version 210 37 S ENT sur une durée de 48 mois pour un montant mensuel de :

Loyer mensuel :	459.96 € HT.
Frais de mise en route :	250.00
Dépôt de garantie :	800.00

AUTORISE Mr le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce contrat.

DROIT DE PREEMPTION : GRANGE ET TERRAIN DE LA VILLE D'AUXERRE

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 9 novembre 1987 décidant l'institution d'un droit de préemption urbain sur les Zones U et NA du POS.
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme souscrite par Maître Olivier XIBERRAS, notaire à Toucy YONNE, représentant la SCI du 27 Bd Pierre Larousse, reçue en mairie de Toucy le 5 décembre 2009 et concernant la vente au prix de 48 000 € + 5 000 € de frais d'agence d'un immeuble bâti sur terrain propre de 821 M², situé 28 Boulevard Pierre Larousse à Toucy, section AC 53p au profit de la SCI BAILLY.
- Vu la demande d'évaluation adressée au Service France Domaine.

Considérant qu'il est opportun que la commune de Toucy exerce son droit de préemption en vue de mettre en œuvre des équipements collectifs.

Sur proposition de la commission urbanisme,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur le bien visé ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget primitif 2010.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce droit de préemption et à l'achat de ce bien.

ACQUISITION DE TERRAINS « ANCIENS ETABLISSEMENTS SOYER »

Sur proposition de la commission urbanisme,

Le Conseil Municipal (Pour : 21 voix, abstention : 1 voix),

DECIDE d'acquérir les terrains suivants, situés en zone III NA du POS et appartenant à la SA des Ets SOYER et Cie pour un montant de 30 000 € :

Section D 698	Champs de la Route	1 629 M ²
Section D 702	Champs de la Route	1 252 M ²
Section D 810	Champs de la Route	1 261 M ²
Section D 818	Champs de la Route	2 753 M ²
Section D 875	Champs de la Route	1 809 M ²

Surface totale 8 704 M²

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ces terrains.

Une demande d'estimation sera adressée à France Domaine.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2ème CLASSE A TEMPS INCOMPLET 23 H PAR SEMAINE

Pour les besoins de l'école primaire et suite au terme d'un contrat d'avenir le 25 février 2010, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2ème classe à temps incomplet à compter du 1^{er} mars 2010, à raison de 23 heures par semaine.

Après vote (Pour : 20 voix, abstentions : 2 voix),

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE la création du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps incomplet tel que proposé ci-dessus et à la date indiquée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROJET DE TRAVAUX D'AMELIORATION A L'ECOLE PRIMAIRE

Le Conseil,

- Considérant l'expansion démographique de la ville de Toucy et son projet de Ville d'Appui avec la Région Bourgogne permettant l'augmentation de l'offre de logements de qualité et diversifiée, le maintien d'une population locale jeune, l'accueil de populations nouvelles.
- Suite à une prévision d'augmentation des effectifs scolaires

Après avoir entendu Jean-Claude BERGEROT, Adjoint aux Travaux, présenter les travaux d'amélioration à l'école primaire de Toucy devenus urgents.

Après délibération,

DECIDE à l'unanimité de réaliser les travaux d'extension, de rénovation et de mise aux normes des sanitaires, avec accès handicapés pour un montant prévisionnel HT de

Avant projet sommaire :

Travaux : 100 000 €

Honoraires architecte, SPS et divers : 15 000 €

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2010 et auprès du département.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010 chapitre 21.

QUESTIONS DIVERSES

MOTION AU SUJET DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire fait lecture d'un courrier de Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale daté du 11 janvier 2010 concernant le retrait d'une classe de maternelle à Toucy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, tient à manifester sa désapprobation à ce retrait.

Il rappelle que cette école neuve qui n'a que 4 ans, pourvue de 6 classes, est particulièrement bien équipée et que la municipalité a consenti un gros effort financier pour sa construction.

Il rappelle également qu'un vaste programme de constructions de logements sociaux par DOMANYS est en voie d'achèvement pour une 1^{ère} tranche de 18 logements attribués dès le 1^{er} trimestre 2010 (Résidence Fantini), ou en construction pour 23 autres disponibles au 1^{er} trimestre 2011 (Ilot Paul

Defrance). A cela, il faut ajouter la construction dans une 3^{ème} tranche, de 12 pavillons individuels DOMANYS et de 10 maisons en cours de construction sur les 35 parcelles offertes par la commune de Toucy dans le quartier des Cinq Quartauts.

D'autre part, les extensions urbaines à vocation d'habitat résidentiel et l'activité économique de Toucy lui ont valu, dans le cadre de la Charte de Pays, d'être nommée « Ville d'Appui » du Pays Puisaye Forterre.

A court et moyen terme, ce sont près de 400 habitants supplémentaires que la commune s'apprête à accueillir soit une hausse de 15 % de sa population actuelle.

Pour le Conseil Municipal, il semble aberrant d'envisager le retrait d'une classe alors qu'un accroissement de population se profile très prochainement.

Le Conseil Municipal, par le biais de cette motion, demande de réétudier l'éventuel retrait d'une classe maternelle à Toucy.

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ET LOGICIELS

Suite aux réunions de conseil en date du 16 juillet 2009 et du 26 août 2009 décidant la modernisation du système informatique de la mairie.

Après présentation de propositions par la société HYPERION,
Le Conseil Municipal,

DECIDE le remplacement de 3 ordinateurs, 2 écrans LCD, logiciels récents WINDOWS 7, WORD EXCEL PUBLISHER, POWERPOINT, OUTLOOK sur les 6 ordinateurs du secrétariat, 2 Antivirus, un lecteur de cartes USB, la mise en place et récupération de toutes les données par la société HYPERION d'Auxerre.

ACCEPTE de faire évoluer le contrat n° 17247 avec la société CORHOFI pour un montant HT mensuel de 136.03 € sur une durée de 36 mois.

AUTORISE Mr le Maire à signer le nouveau contrat de location avec CORHOFI ou une autre société de crédits et toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce contrat.

ACQUISITION DE NOUVEAUX LOGICIELS AVEC LA SOCIETE AGEDI :

Suite aux réunions de conseil en date du 16 juillet 2009 et du 26 août 2009 décidant la modernisation du système informatique de la mairie,

Après présentation de propositions par la société AGEDI
Le Conseil Municipal,

DECIDE d'acquérir les logiciels suivants :

CAD COM (gestion du cadastre et de l'urbanisme)	1 200 € HT
+ installation sur 2 autres postes soit 2 X 229 € HT	458 € HT
MAIRIENET pour la création d'un site internet	1 230 € HT
Formation	687 € HT

ACCEPTE d'inscrire la dépense relative à ces logiciels en section d'investissement du budget primitif 2010.

AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition de ces logiciels.

Le coût d'hébergement (13 € HT par mois) et le nom de domaine (39 € HT par mois) seront inscrits en section de fonctionnement.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Le Maire fait lecture du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé à Pourrain le 15 décembre 2009.

Prochaines réunions :

- ❖ Lundi 25 janvier 2010 Conseil Communautaire à Leugny à 20 H 00.
- ❖ Mercredi 3 février 2010 AG Comité Jumelage Toucy Kusel 19 H 00 salle des mariages.
- ❖ Mercredi 17 février 2010 AG Toucy Entraide 18 H 00 salle des mariages.
- ❖ Jeudi 18 février 2010 AG Toucy Animation à 20 H 30 salle des mariages.
- ❖ Mercredi 24 février 2010 Conseil Municipal à 20 H 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres.